

ANNÉE 2024-2025

# ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

*Enfants de 3 ans à 12 ans*

## ST JEAN DE BOURNAY

☎ 04.74.58.70.40

✉ [mairie@saintjeandebournay.fr](mailto:mairie@saintjeandebournay.fr)

## ARTAS

☎ 04.74.58.73.31

✉ [mairie@artas-mairie.fr](mailto:mairie@artas-mairie.fr)

⚠ Uniquement de 6 à 12 ans

## SAVAS-MÉPIN

☎ 04.74.58.54.12

✉ [accueil@savasmepin.com](mailto:accueil@savasmepin.com)

## STE-ANNE SUR GERVONDE

☎ 04.74.58.36.33

✉ [periscolaire@steannemairie.fr](mailto:periscolaire@steannemairie.fr)





# MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée avec possibilité de repas le midi.

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) selon leur choix.

  
**Matin seulement**

 +   
**Matin + repas**

 +  +   
**Matin + repas + après-midi**

 +   
**Repas + après-midi**

  
**Après-midi seulement**

+ **Accueil de péri-loisirs (garderie matin et/ou soir)**



Les inscriptions pour la journée complète sont prioritaires.  
Les inscriptions uniquement pour le repas sont impossibles.

## Inscription

⇒ Voir les dates  
auprès des communes  
concernées.

### DOSSIER D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur les sites des Mairies.

Pièces à fournir :

- ✓ Fiche CERFA (copie du carnet de santé)
- ✓ Assurance responsabilité civile ou scolaire
- ✓ Attestation quotient familial CAF
- ✓ Justificatif de domicile (- de 3 mois)

## PÉRIODES D'ACCUEIL

Les parents peuvent choisir la ou les période(s)  
où ils souhaitent inscrire leur(s) enfant(s).

### Périodes d'accueil

- 1 Du 4 septembre au 16 octobre 2024
- 2 Du 6 novembre au 18 décembre 2024
- 3 Du 8 janvier au 19 février 2025
- 4 Du 12 mars au 16 avril 2025
- 5 Du 7 mai au 2 juillet 2025

Chaque commune :

- Prendra en charge ses inscriptions
- Proposera ses horaires d'accueil
- Aura son propre programme d'activités